

PLAN PARISIEN SANTÉ ENVIRONNEMENT

Synthèse



SOMMAIRE

Édito d'Anne Hidalgo, Maire de Paris	P.4
Édito d'Anne Claire-Boux, Adjointe à la santé	P.6
L'élaboration du Plan parisien santé environnement 2	P.8
I. Paris, la Ville santé : transformer la ville pour protéger la santé de ses habitantes et habitants	P.10
II. « 1000 premiers jours » : une priorité pour protéger la santé des enfants et des femmes enceintes	P.13
III. La ville engagée dans la lutte contre les polluants chimiques du quotidien	P.14
IV. Une « garantie santé environnementale » pour les écoles et crèches	P.16
V. Vivre en bonne santé chez soi à Paris : un air sain et des logements sains	P.18
VI. Une Seule Santé : interdépendance entre santé humaine, santé animale et santé de l'environnement	P.20
Au cœur du PPSE2 : le combat constant contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé	P.22

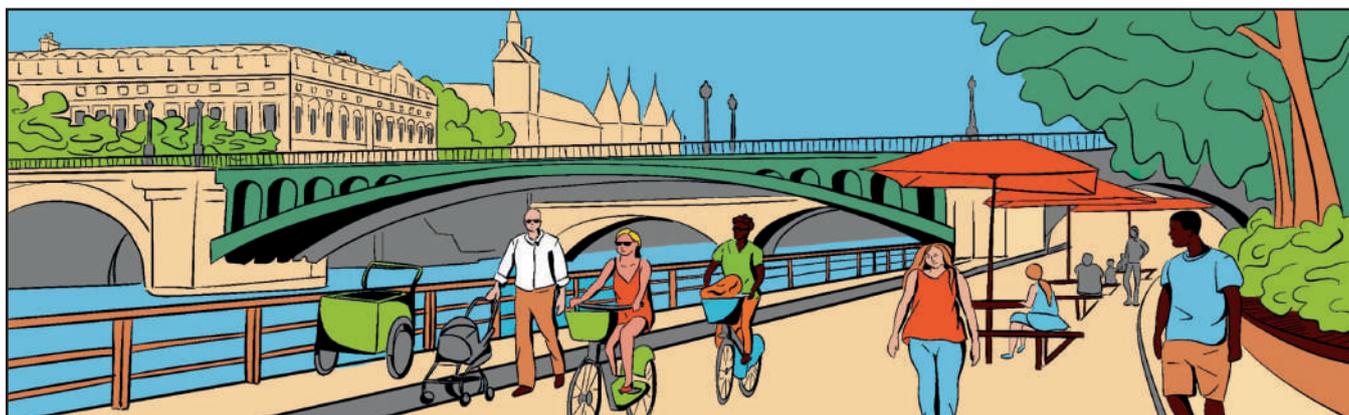
Depuis 10 ans, la Ville de Paris se transforme et agit pour mieux protéger la santé des Parisiennes et des Parisiens, en particulier des plus jeunes et de toutes les personnes qui sont les plus sensibles aux pollutions. Parce que notre environnement de vie, l'air que nous respirons, les aliments que nous mangeons, les produits que nous utilisons et que nous achetons, influent chaque jour sur notre santé, la Ville de Paris a lancé, en 2015, son Plan parisien santé environnement. L'objectif : passer au crible tous les polluants et les déterminants environnementaux de la santé pour en améliorer la qualité, notre santé et celle de notre entourage !

Après 10 ans de mise en œuvre, et face à l'évolution de nos modes de vies et de consommation, ainsi que le développement de la connaissance scientifique sur les pollutions du quotidien, la Ville de Paris a souhaité renouveler son Plan parisien santé environnement.

De l'urbanisme à l'alimentation, en passant par la promotion des mobilités douces, la végétalisation, la protection de la biodiversité, la rénovation des logements et des établissements publics, la réduction des expositions aux polluants de l'air, aux produits chimiques du quotidien ou au bruit, les leviers d'action de la Ville sont nombreux. En 2024, avec ce second Plan parisien santé environnement, Paris continue et accélère sa transformation pour s'adapter aux effets de la crise climatique et lutter contre les pollutions.

Les Plans parisiens santé environnement accompagnent depuis 10 ans et pour les années à venir les Parisiennes et les Parisiens pour leur donner toutes les clés simples et accessibles pour protéger leur santé au quotidien. Cela passe par exemple par le déploiement d'infrastructures pour permettre de pratiquer une activité physique à tous âges dans un environnement sain, la mise en place d'actions de sensibilisation aux polluants de tous les jours pour les femmes enceintes et les jeunes parents, ou encore des actions concrètes pour rendre les crèches et les écoles accueillantes et saines.

Si ce nouveau Plan parisien santé environnement s'adresse évidemment à toutes et tous, habitant-es et usager-es du territoire, agent-es de la Ville de Paris, il a pour ambition de renforcer l'action de la Ville auprès des personnes les plus concernées, les plus vulnérables. Pour cela, l'enjeu de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, qui se superposent aux inégalités environnementales, est au cœur de l'ensemble des mesures présentes dans ce Plan.





Anne Hidalgo,
Maire de Paris

« Depuis 10 ans, nous œuvrons avec ma majorité municipale pour offrir aux Parisiennes et aux Parisiens une vie meilleure au quotidien. Les inondations mortelles en Espagne à Valence et dans sa région, nous le rappellent hélas : les villes, qui concentrent aujourd'hui plus de 50 % de la population mondiale, sont en première ligne face aux crises. Notre responsabilité est de protéger la population des effets du réchauffement climatique. Il faut à la fois « éviter l'ingérable » en prenant des mesures de long terme et « gérer l'inévitable » en adaptant la Ville pour la rendre la plus habitable possible dès aujourd'hui. Dans une ville rafraîchie, respirable et résiliente, nous voulons qu'ils puissent se loger dignement et à un prix abordable, se soigner, accéder aux services, aux espaces verts, aux équipements où qu'ils habitent. Par notre action cohérente et déterminée, nous avons franchi des étapes majeures. Les Jeux Olympiques et Paralympiques, tout en montrant au monde entier la beauté de Paris, ont été un formidable accélérateur de cette transformation, renforçant nos ambitions écologiques. Car il nous faut, devant les défis qui sont les nôtres, accélérer. Ensemble, nous adapterons notre ville et réduirons notre empreinte écologique sans jamais vaciller sur notre responsabilité sociale.

La donne politique a considérablement changé ces dernières années : les reculs en matière environnementale ne se comptent plus, notre pays fait face à une crise du logement sans précédent, les dérives du marché font peser le risque de voir certains services essentiels relégués. Dans ce contexte, nous gardons notre cap : celui de la décision collective, de la liberté d'expression, de la confiance en la science et de la défense des plus fragiles.

Les crises ne nous ont pas épargnés. Nous ressentons dans notre chair les effets des dérèglements de notre société : la crise sanitaire avec le Covid-19 et la crise économique et sociale qui s'en est suivie, la crise climatique avec les canicules de 2019 et 2022, les crues de la Seine... Et toutes ces crises touchent avant tout les plus précaires.

Ces événements remettent en question notre façon d'habiter notre ville. Grâce à une série de plans et d'actions concrètes, nous répondons de façon systémique à l'urgence de l'habitabilité de notre ville pour toutes et tous, contribuant ainsi à celle de notre planète. Je suis fière que ces nouveaux plans soient le fruit de grandes concertations, commencées dès 2020. Avec l'équipe municipale, les Maires d'arrondissement, les agent-es, les Parisiennes et les Parisiens, les associations, les entreprises, les institutions, nous avons esquissé le Paris de demain. Toutes ces voix se sont rencontrées, se sont concertées, ont débattu. Elles ont formé des propositions, qui sont désormais au cœur de ces nouveaux plans.

Alors que Paris pourrait atteindre les premiers pics à 50 degrés dans les prochaines décennies, nous devons tout faire pour reculer cette échéance le plus tard possible, et nous y préparer. Le Plan climat nous montre la voie. La transformation profonde de notre ville s'accélérera également grâce au nouveau Plan local d'urbanisme bioclimatique, reflet de nos ambitions bioclimatiques et de notre action en faveur de la solidarité. Le Plan parisien santé environnement ainsi que la Stratégie de résilience apportent chacun une pierre à cet édifice collectif, et seront portés par les investissements nécessaires pour relever ces défis. Ces plans constituent notre cadre commun pour les 15 prochaines années. Ils doivent nous permettre de gagner la course contre-la-montre pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 et respecter ainsi les objectifs de l'Accord de Paris tout en respectant ses engagements en faveur des classes moyennes, des familles, des plus précaires.

Le Paris de demain fait rêver. On pourra y respirer même aux abords du périphérique, habiter et manger bien quels que soient ses moyens, étudier dans des écoles protégées des températures extrêmes et exemptes de tous polluants chimiques. Chacun pourra se rafraîchir dans la Seine et dans de nouveaux espaces verts, s'évader dans des forêts urbaines, rire et jouer dans les rues aux enfants. Il s'agit là, aussi, de notre responsabilité envers les générations futures. Car nous bâtissons pour elles une capitale plus verte, plus solidaire, plus durable et vivable.

Paris sera plus que jamais une ville où l'on prend soin des autres et de l'ensemble des écosystèmes vivants.

Faisons ensemble le Paris de demain.»



Anne-Claire Boux,
Adjointe à la Maire
de Paris en charge
de la santé publique,
des relations avec
l'AP-HP, de la santé
environnementale,
de la lutte contre
les pollutions et de
la réduction des
risques

« Transformer la ville pour qu'elle prenne soin de la santé des Parisiennes et Parisiens, telle est l'ambition du Plan parisien santé environnement. Notre santé est essentielle. Elle influence directement et indirectement nos vies quotidiennes et celle de nos proches.

Il y a près de 10 ans, Paris a été pionnière en s'engageant sur une voie nouvelle : prendre en compte l'effet du cadre de vie sur la santé de ses habitantes et habitants. Un premier Plan parisien santé environnement était né, avec pour objectifs notamment de mieux comprendre en quoi l'environnement pouvait atteindre notre santé, et de réduire les grands facteurs identifiés comme les pollutions de l'air et des sols, le bruit ou encore l'absence d'espace vert.

Pour prendre en compte les nouvelles connaissances scientifiques et citoyennes, ce nouveau Plan parisien santé environnement est aujourd'hui enrichi et renforcé. Il intègre l'impact de nouveaux polluants, tels que les PFAS, et le lien avec des maladies qui nous touchent toutes et tous de près ou de loin comme les cancers, les maladies respiratoires ou encore l'infertilité.

Ce nouveau Plan prépare également Paris aux changements auxquels nous devons faire face : le dérèglement climatique bien sûr, mais aussi la perte de biodiversité et la pollution de notre environnement.

Ces défis peuvent sembler lourds. Mais en agissant nous pouvons réparer et protéger notre environnement ! L'action de Paris en matière de pollution de l'air a déjà par exemple permis d'améliorer la qualité de l'air. En 10 ans, la concentration de dioxyde d'azote a baissé de 20%.

L'objectif de ce nouveau Plan est d'accélérer la transformation de Paris en renforçant l'urbanisme favorable à la santé. Il donne également les clés aux Parisiennes et Parisiens pour prendre soin de leur environnement et donc de leur santé, en particulier pour les plus sensibles tels que les bébés, ou pendant la grossesse avec un plan « 1000 premiers jours » des enfants.

Avec ce Plan parisien santé environnement 2, Paris agit sur les pollutions les mieux connues de l'air ou des sols, et sur celles plus nouvellement étudiées comme celles que l'on trouve à l'intérieur de nos logements, au cœur de notre quotidien, afin d'améliorer leur qualité et vivre dans des logements sains.

Cette démarche prend en compte l'ensemble de l'écosystème dans lequel nous vivons, incluant l'évolution des maladies, comme celles jusqu'ici associées aux régions tropicales, due au réchauffement climatique.

Evidemment, si tout le monde est concerné, le plan a en son cœur la lutte contre les inégalités de santé. Celles et ceux qui sont les plus défavorisés sont aussi souvent les plus exposés aux pollutions, notamment dans les quartiers populaires. Naturellement, ce second PPSE s'attaquera avec encore plus de force aux pollutions subies par les plus vulnérables.

Notre environnement de vie peut également améliorer notre santé ! Des relations sociales satisfaisantes, une alimentation saine et sans substances chimiques, la proximité de nature en ville, ou encore l'accès à l'espace public permettant la promenade, le sport ou la rêverie au calme, nous aident à améliorer notre santé physique et mentale.

C'est sur tout cela que ce PPSE entend agir, pour réduire ce qui nuit, et renforcer ce qui nous aide à être en bonne santé dans notre ville.

Notre ville est un formidable lieu de partage d'idées et d'initiatives, de connaissances et d'expériences, qui font et feront la force de ce Plan. Celui de Paris, ville qui protège notre santé !»

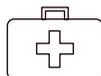


L'élaboration du Plan parisien santé environnement 2 c'est :

- ✔ Une concertation de plus de 18 mois réunissant près de 500 personnes, Parisiennes et Parisiens, associations de santé environnementale et experts scientifiques, pour identifier les problématiques du quotidien en matière de santé environnementale.
- ✔ Un bilan des actions menées par la Ville de Paris depuis 10 ans dans le cadre du Plan parisien santé environnement 1 (PPSE 1) lancé en 2015, afin d'en tirer les enseignements.
- ✔ Un Plan construit autour de 45 actions, pour réduire les expositions néfastes pour la santé et renforcer celles favorables à la santé, avec une attention permanente portée à la réduction des inégalités de santé.
- ✔ Un étayage constant reposant sur deux axes : la prise en compte permanente de l'état de la connaissance scientifique sur le sujet, pour construire et prioriser les actions, et la possibilité de faire évoluer ce plan au fil de ces nouvelles connaissances.
- ✔ Un travail de mise en cohérence avec l'ensemble des plans stratégiques de la Ville de Paris (le Plan Climat, le Plan local d'urbanisme bioclimatique, les stratégies biodiversité et résilience, le Pacte pour les quartiers populaires, la stratégie de Paris pour une alimentation durable) démontrant le volontarisme de la collectivité de faire de Paris une ville protectrice de la santé globale de ses habitantes et habitants, et du vivant en général.



Le nouveau Plan parisien santé environnement poursuit de nombreux objectifs



La démocratie sanitaire pour que chacune et chacun s'empare de sa santé.



Paris, la Ville santé : transformer la ville pour protéger la santé de ses habitantes et habitants.



« 1000 premiers jours » : une priorité pour protéger la santé des enfants et des femmes enceintes.



La lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé : boussole de l'action parisienne.



La Ville engagée dans la lutte contre les polluants chimiques du quotidien.



Une « garantie santé environnementale » pour les écoles et crèches.



Vivre en bonne santé chez soi à Paris : un air sain et des logements sains pour les familles et les assistantes maternelles.



Une Seule Santé : interdépendance entre santé humaine, santé animale et santé de l'environnement.

I. PARIS, LA VILLE SANTÉ : TRANSFORMER LA VILLE POUR PROTÉGER LA SANTÉ DE SES HABITANTES ET HABITANTS

Le lien entre pollutions de l'environnement et leur impact sur la santé physique et mentale n'est plus à démontrer. Pathologies respiratoires, cardiovasculaires ou cancers liés à la pollution de l'air extérieur et intérieur, impact sur la santé du déficit de nature en ville, effet d'îlot de chaleur l'été du fait de la forte bétonisation et de la faible perméabilité des sols, nombreux sont les facteurs environnementaux qui sont directement liés à la façon dont l'espace urbain a été conçu par le passé.

Pour un air sain et un urbanisme favorable à la santé

Pour répondre à cet enjeu de santé publique, la Ville de Paris s'est engagée à plusieurs niveaux dans une transformation ambitieuse de son territoire, en fondant ses actions sur les principes de l'urbanisme favorable à la santé :

- ✓ En faisant la promotion des mobilités douces et en réduisant la place de la voiture, par l'aménagement des pistes cyclables, des rues aux enfants, la transformation des voies sur berge, ou la limitation de la vitesse à 30km/h. Les mesures de la qualité de l'air ont ainsi mis en avant une réduction de 40% de la pollution de l'air en 10 ans, entre 2012 et 2022. Cette transformation se poursuit avec l'évolution du péri-phérique en boulevard urbain.
- ✓ En végétalisant l'espace public, la Ville réduit les phénomènes d'îlot de chaleur et rafraîchit durablement son territoire, réduit la propagation des bruits, permet une meilleure gestion des épisodes pluvieux. La présence de nature en ville a également un impact important et bien documenté sur la santé mentale des personnes qui y vivent, ainsi que sur la santé des écosystèmes urbains. Le PPSE 2, en promouvant la démarche systématique d'urbanisme favorable à la santé, en coordination avec les objectifs de 10m² d'espace vert par habitant-es inscrit dans le Plan local d'urbanisme bioclimatique et dans le Plan climat, permet de construire et de transformer la ville en intégrant dans tous les projets d'aménagement les enjeux de santé.
- ✓ En agissant sur les sources d'exposition au bruit, 2^e facteur environnemental identifié de morbidité avec la pollution de l'air, et qui a un impact le sommeil, sur les troubles d'apprentissage chez les enfants ou encore sur la santé mentale. En plus des mesures du Plan parisien d'amélioration de l'environnement sonore, le PPSE 2 prévoit de travailler à l'apaisement de l'environnement sonore aussi bien dans l'espace public et que dans les équipements publics.



Projection de la transformation du périphérique en ceinture verte à horizon 2030

© Apur, Diane Berg



+ 500 000 personnes
vivent aux abords du périphérique

Des évaluations d'impact sur la santé sur les projets d'aménagement

Si l'action de la collectivité peut permettre de réduire les expositions urbaines défavorables à la santé, elle peut aussi favoriser l'organisation de l'espace public et le développement d'équipements publics (offre de santé, alimentation durable, Maison Sport-Santé) qui améliorent la santé globale de ses habitant-es et de ses usager-ères. Le PPSE 2 prévoit donc de mettre en place dans les projets urbains parisiens des évaluations d'impact sur la santé (EIS), qui permettent de construire des recommandations vertueuses pour concevoir les projets concernés comme des leviers d'amélioration de la santé globale des habitant-es, en lien avec leurs attentes et leurs besoins exprimés.

Des évaluations d'impact sur la santé sur les Portes du 20^e et le quartier Gare des Mines (75018)

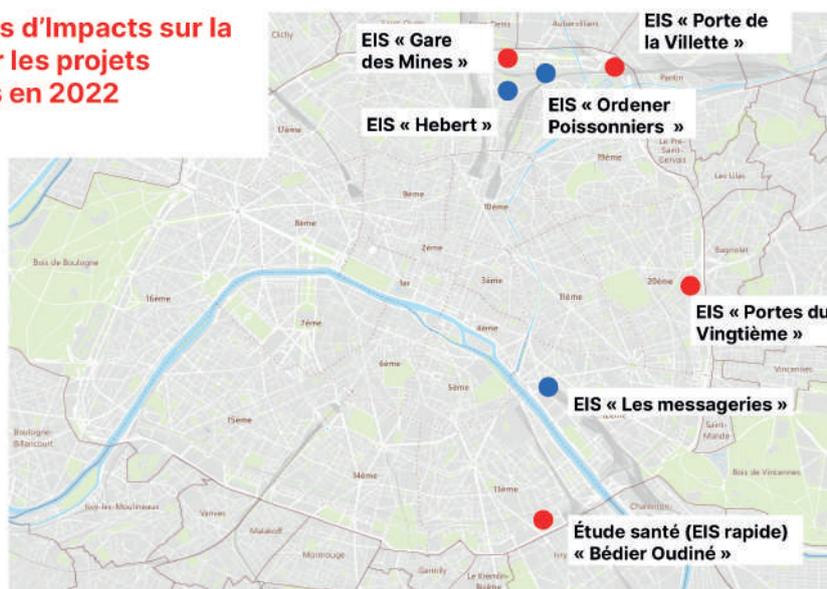
La démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) menée sur un projet d'aménagement vise à maximiser les effets positifs et limiter les contraintes en formulant des recommandations sur les déterminants de la santé les plus pertinents. Depuis 2016, 9 projets urbains ont fait l'objet d'une démarche d'EIS. Ces démarches, comme par exemple l'EIS « Gare des Mines » (18^e) ou « Les portes du 20^e », ont permis de formuler des recommandations pour :

- Réduire l'exposition environnementale des enfants scolarisés, par exemple sur le secteur de Gare des Mines, en formulant des recommandations techniques liées à la ventilation et la végétalisation (cour oasis) qui ont déjà été réalisées.
- Encourager une alimentation saine et de qualité, par l'installation d'une épicerie solidaire associative en RDC de logements sociaux sur le secteur Portes du 20^e.
- Promouvoir l'activité physique, dans le cadre de l'EIS « Gare des Mines », qui identifiait une forte proportion d'enfants en surpoids, en proposant des ateliers de sensibilisation et d'activité physique animés conjointement par l'école, le centre sportif et le service de santé scolaire.
- Soutenir la programmation, à l'échelle du projet d'aménagement, d'équipements publics de santé pluridisciplinaire, portée et validée par les élu-es dans les deux EIS.

Les Évaluations d'Impacts sur la Santé (EIS) sur les projets urbains à Paris en 2022

● Réalisées par le Service Parisien de Santé Environnementale (SPSE) pour la Ville de Paris

● Réalisées par des prestataires pour des aménageurs avec un soutien méthodologique du SPSE



Un suivi de l'impact des projets sur les déterminants environnementaux de la santé

De nouveaux indicateurs de suivi sur les enjeux de santé environnementale sur le territoire et l'impact sanitaire des aménagements de l'espace public (piétonisation, végétalisation, etc.) seront déployés. Des campagnes de mesures « avant/après » de polluants seront réalisées quand cela est possible, dans la continuité de la démarche de mesures pilotes déjà effectuées sur certains projets comme les rues aux écoles.



© Clément Dorval / Ville de Paris

École élémentaire Saint-Merri Renard (4^e)

218 rues aux enfants

pour améliorer la qualité de l'air aux abords des écoles maternelles et élémentaires.



Objectif de 300 rues apaisées en 2026

Le dispositif de rue aux écoles a par exemple été déployé autour de l'école élémentaire Saint-Merri Renard (75004), et a permis de mettre en place un certain nombre de mesures :

- Réduction de la circulation automobile à une seule voie, dès le début de l'année 2023, dans la rue Renard, qui jouxte l'établissement,
- Mise en place d'un double sens de circulation pour les vélos.
- Piétonisation de la rue Brisemiche, perpendiculaire de Saint-Merri.



Ces mesures ont ainsi permis une diminution de **25% de la concentration en dioxyde d'azote (NO₂)** à proximité de cet établissement scolaire, entre 2021 et 2023.

II.

« 1000 PREMIERS JOURS » : UNE PRIORITÉ POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES FEMMES ENCEINTES

La période de la vie foetale et des premières années de vie est décisive pour la santé à venir des enfants. La Ville, par ses compétences et son champ large d'action au plus près des personnes, dispose de leviers forts pour partager largement les informations clés de prévention des expositions néfastes pour la santé aux futurs et jeunes parents, ainsi qu'à leur entourage. Le PPSE 2 prévoit ainsi plusieurs axes d'action majeurs pour protéger la santé de la gestation aux premières années de vie, directement auprès des personnes au niveau local, et pour faire évoluer les réglementations plus globalement.

Le projet éco-PMI

Les Centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Ville de Paris sont composés d'équipes de professionnel·les de santé qui accueillent les bébés et leur famille à la sortie de la maternité. Le projet éco-PMI vise à faire du réseau des 44 PMI des lieux « sans polluants » : matériaux, jeux, jouets, matériel de puériculture, produits d'hygiène du nourrisson, produits ménagers.... Cette démarche permettra d'en faire des lieux ressources en santé environnementale en particulier pour les familles et les assistantes maternelles. Ils pourront s'approprier des solutions simples, peu

coûteuses et efficaces pour protéger leur santé et celle de leurs enfants. Des professionnel·les de santé formé·es partageront connaissances et recommandations de santé publique de façon positive et inclusive, adaptées aux besoins et aux moyens de toutes les familles. Des outils ludiques seront mobilisés pour rendre concret le sujet de la santé environnementale, comme une « maison témoin » sous forme de maquette grand format, pour présenter ce que peut être un intérieur sain et sans polluants.

Une « mallette » pour la santé des bébés

Contenant des produits du quotidien sans polluants chimiques et protecteurs de la santé des enfants, une mallette sera offerte aux futurs ou jeunes parents dans les centres de PMI, dès le deuxième trimestre de grossesse ou juste après la naissance de leur enfant. Elle leur sera remise à l'occasion de leur participation à un atelier collectif d'information et de sensibilisation ayant pour objectif de leur donner les clés pour

protéger la santé de leur enfant au quotidien. Entre autres, l'enjeu des expositions par les jouets, les produits d'entretien, les produits d'hygiène, les objets de tous les jours pour la maison ou la puériculture, et l'alimentation sera abordé, toujours dans une démarche tournée vers l'apport de conseils faciles à mettre en œuvre et à partager autour de soi.

III. LA VILLE ENGAGÉE DANS LA LUTTE CONTRE LES POLLUANTS CHIMIQUES DU QUOTIDIEN

Les polluants du quotidien (polluants chimiques comme les PFAS, perturbateurs endocriniens, pollution de l'air, plastiques, métaux lourds, pesticides), ont un lien bien documenté avec la survenue de nombreuses maladies à court et long terme, de l'asthme aux cancers, en passant par les troubles du neurodéveloppement ou de la fertilité. Ces substances sont par ailleurs à même d'interférer dans le cours normal de la grossesse, et d'entraîner des complications de la grossesse et de l'accouchement, voire des fausses couches.

Si l'ensemble de la population est concerné par ces expositions, certains publics ou certaines tranches d'âge sont particulièrement vulnérables : femmes enceintes, nouveaux nés et jeunes enfants, adolescent-es, jeunes adultes et futurs parents, femmes à la ménopause...

Cancers à Paris

+32 % et +25 %

Sur-incidence et sur-mortalité importante
du cancer du poumon chez la femme

+15 %

sur-incidence importante
du cancer du sein à Paris

Objectif : Ville zéro perturbateur endocrinien

Au regard de l'état de la recherche scientifique, les professionnel·les de santé recommandent de réduire autant que possible nos expositions aux polluants chimiques qui agissent comme des perturbateurs endocriniens. Ces substances chimiques, qui interfèrent avec nos hormones, sont l'une des causes de la baisse continue de la fertilité et contribuent à l'augmentation de problèmes de santé majeurs à Paris, comme le cancer du sein et de la prostate, les troubles de l'attention et du neurodéveloppement, les malformations de l'appareil reproducteur ou la prématurité.

Des campagnes de mesure seront effectuées pour identifier les perturbateurs endocriniens potentiellement présents dans les établissements de la petite

Le PPSE 2 prévoit de renforcer :

- ✔ La suppression de ces substances dans les équipements et fournitures commandés par la Ville (produits d'hygiène, produits d'entretien, etc.), en particulier dans les établissements publics qui accueillent de jeunes enfants,
- ✔ La dépollution des sites et sols potentiellement contaminés, dans les parcs et jardins et dans les cours des établissements publics.

enfance, et des interventions ou travaux seront conduits pour les supprimer.



Des crèches sans perturbateurs endocriniens

Depuis 2015 les crèches de la Ville de Paris s'engagent pour supprimer progressivement le plastique et les perturbateurs endocriniens de l'environnement des bébés, avec l'achat d'articles et matériels respectueux de la santé des tout-petits :

- ✔ Les nouveaux jeux et jouets sont majoritairement en tissu, bois ou carton.
- ✔ Tous les biberons sont en verre.
- ✔ 95% d'alimentation bio.
- ✔ Les vaisselles et ustensiles de cuisine sont sans plastique, en inox, verre ou arcopal..
- ✔ Les produits d'entretien et de nettoyage sont tous porteurs du label Ecodétergence-Ecocert (sans impact sur l'environnement).
- ✔ Les couches sont doublement éco-labellisées. Les changes utilisés présentent les meilleurs résultats en termes d'innocuité pour la peau des enfants.



95% de bio
dans les cantines des crèches

Sensibilisation des adolescent-es et des jeunes adultes aux enjeux de santé environnementale

Les adolescent-es et jeunes adultes seront destinataires d'actions de sensibilisation sur cette thématique, afin de leur fournir les clés pour une meilleure santé au moment où ils entrent dans la vie d'adulte et construisent leur rapport à la santé. Pour celles et

ceux qui auront par ailleurs un projet parental, cela permettra de transmettre les messages de prévention pour réduire le plus tôt possible les expositions néfastes pour la fertilité.

IV. UNE « GARANTIE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE » POUR LES ÉCOLES ET CRÈCHES

La Ville de Paris dispose, par son statut de collectivité territoriale Ville et Département, de compétences en matière de petite enfance et d'éducation, qui sont majeures pour construire des environnements de vie favorable à la santé. Elle prévoit de renforcer ses actions pour améliorer la qualité sanitaire et environnementale des écoles et crèches et de leurs espaces extérieurs.

Mon école, ma crèche protègent la santé de mes enfants

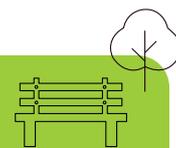
Paris mène depuis 5 ans une politique particulièrement innovante et cohérente pour garantir aux enfants fréquentant ses crèches et écoles un environnement le plus sain possible. Les rues aux écoles, les cours et crèches oasis, l'alimentation biologique et durable proposée dans les cantines scolaires et les crèches municipales, les bilans de santé réalisés au début et à la fin de l'école maternelle, mais aussi les détections et

recherches de polluants (plomb et pollution issue des sols) et toutes les analyses réalisées au quotidien par les laboratoires de santé environnementale de la Ville, concourent à cette ambition. La Ville de Paris souhaite mettre à disposition les résultats de ces mesures et analyses de manière transparente et simplifiée grâce à des affichages « Mon école / Ma crèche protège ma santé », déployés dès la prochaine rentrée scolaire.

Cours Oasis dans les écoles, collèges et crèches

166 cours oasis
réalisés en 2024

+50 en projet
pour 2025



Des écoles et crèches sans plomb

La Ville a lancé des recherches de plomb dans les matériaux des crèches et écoles maternelles. Lorsque la présence de plomb accessible aux enfants est décelée,

des mesures sont mises en place immédiatement pour rendre le plomb inaccessible aux enfants, et pour supprimer les sources du plomb dans les meilleurs délais.

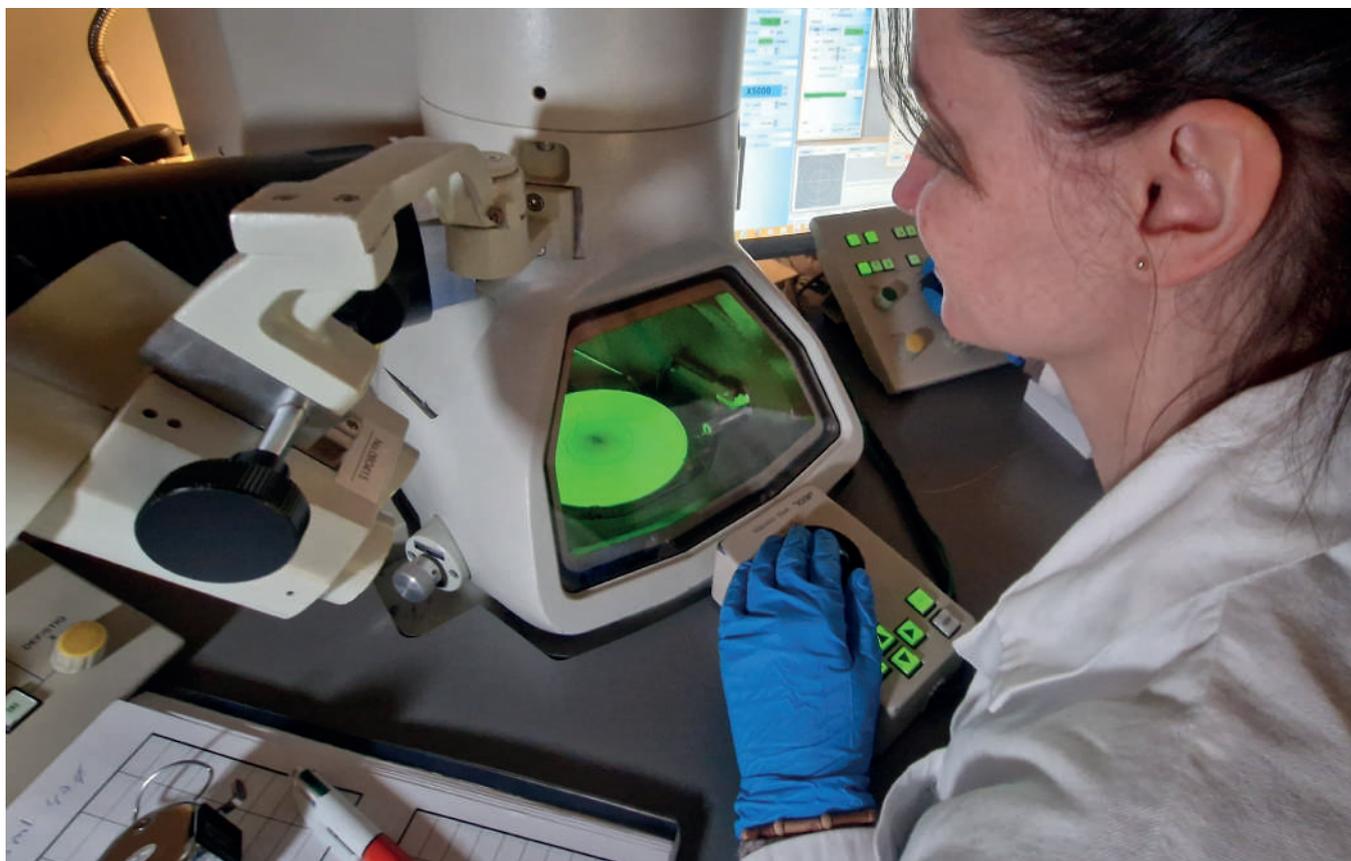
131 crèches et écoles
déjà investiguées

Au total, 1100 établissements
(crèches, écoles maternelles et élémentaires) ciblés,
en commençant par les plus à risque
(année de construction, âge des enfants)



© Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris

Cour Oasis - école élémentaire Brèche aux Loups



Analyse de polluants par les laboratoires de santé environnementale de la Ville de Paris

V. VIVRE EN BONNE SANTÉ CHEZ SOI À PARIS : UN AIR SAIN ET DES LOGEMENTS SAINS

Paris agit avec ambition et détermination pour développer le logement social et abordable, rénover le parc de logements existant et lutter contre l'habitat indigne et les passoires thermiques. Le PPSE 2 prévoit de mieux articuler les interventions de la Ville sur l'habitat dégradé, les constructions neuves ou les rénovations énergétiques en intégrant pleinement le volet santé.

La qualité de l'air intérieur est notamment un enjeu majeur, dont on parle moins que la qualité de l'air extérieur, mais tout aussi impactant pour la prévention de l'asthme, des bronchopathies en général, et de l'ensemble des pathologies liées aux polluants chimiques du quotidien. Les émanations de peintures, matériaux ou solvants, l'humidité, les moisissures, ou encore une aération au débit insuffisant ou mal entretenue peuvent causer ou aggraver certaines pathologies. Le réchauffement climatique peut aggraver par ailleurs les émissions de certains matériaux comme les plastiques dans l'air intérieur.

Promouvoir un logement sain : les conseillers médicaux en environnement intérieur

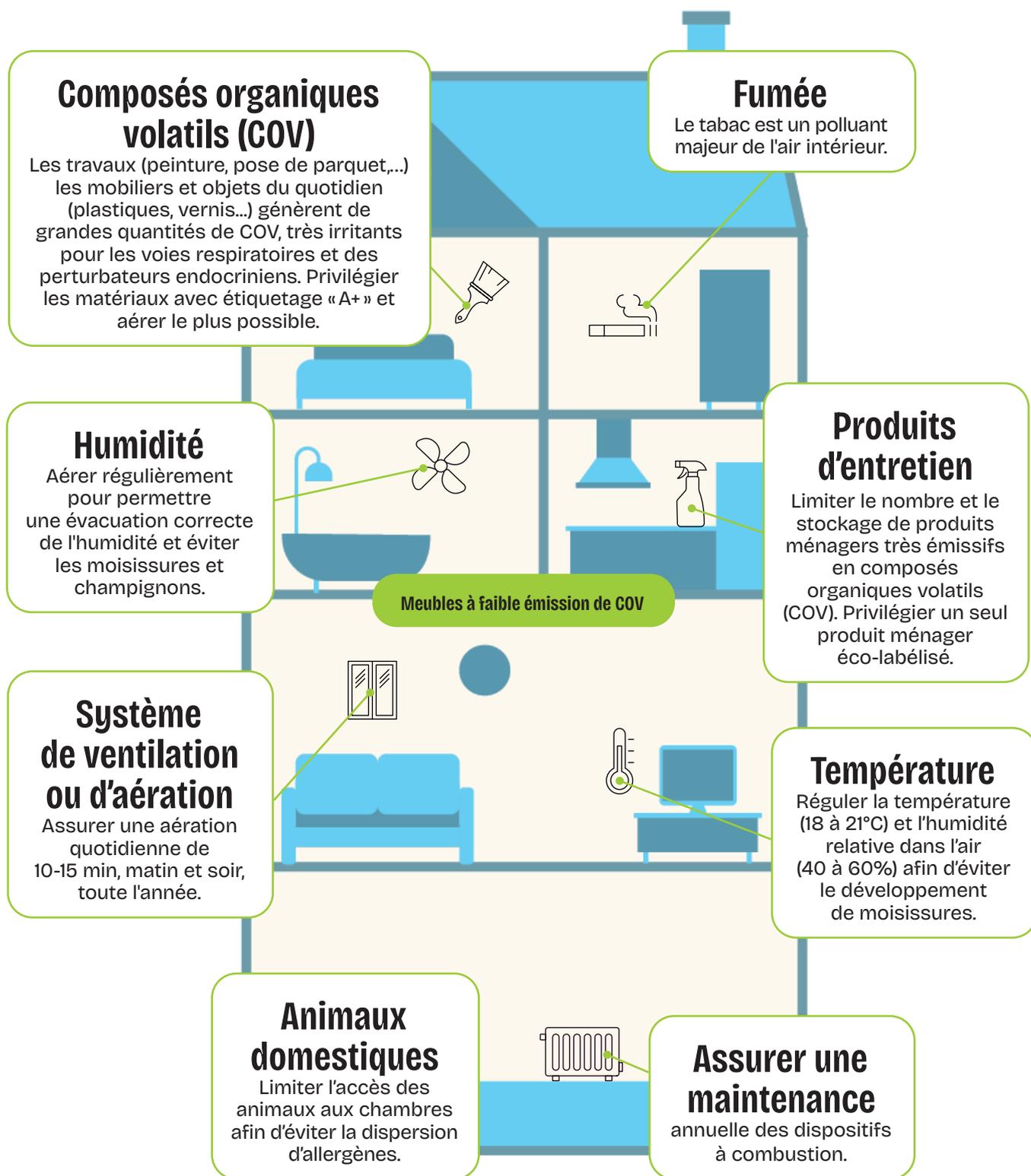
La Ville de Paris a constitué une Cellule Santé Habitat avec des Conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) qui interviennent sur signalement au domicile des Parisiennes et Parisiens, confrontés à des problèmes de santé liés à leur habitat, afin de réaliser des audits des logements et de proposer des actions pour améliorer la qualité des logements.

La Ville souhaite :

- ✔ Étendre l'offre de service à d'autres pathologies et mettre en place des interventions de CMEI en prévention dans les quartiers défavorisés.
- ✔ Développer les actions de prévention et de formation des professionnel·les intervenant au domicile des habitant·es.
- ✔ Préconiser des bonnes pratiques auprès des services en charge du logement, l'Etat et les bailleurs sociaux.

Entre 2016 et 2022, près de
1140 interventions
ont été réalisées par les Conseillers médicaux
en environnement intérieur.

8 conseils pour un environnement intérieur plus sain



VI. UNE SEULE SANTÉ : INTERDÉPENDANCE ENTRE SANTÉ HUMAINE, SANTÉ ANIMALE ET SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

La pandémie de Covid-19 a souligné l'impact de la crise écologique sur la santé, rappelant le besoin d'une approche globale qui intègre les santés humaine, animale et environnementale, sous le terme de « One Health » ou « Une seule santé ». Historiquement centrée sur les zoonoses et la résistance aux antimicrobiens, cette notion s'illustre notamment à Paris par la lutte contre le moustique-tigre, vecteur potentiel de maladies, ou le travail engagé sur les pollens allergisants et la réflexion sur les espèces végétales à privilégier.

Pour mieux faire face à ces nouveaux défis, la Ville de Paris adopte une approche intégrée des politiques publiques pour mieux anticiper, prévenir et gérer les crises sanitaires, tout en protégeant l'environnement et le bien-être des citoyennes et des citoyens.

Une Seule Santé

Préserver et restaurer la biodiversité dans les environnements urbains denses comme Paris est un enjeu majeur de santé publique dans un contexte d'adaptation indispensable au dérèglement climatique. Le changement climatique agit sur l'arrivée et la reproduction d'espèces animales ayant un potentiel impact sur la santé humaine : certains insectes, comme le moustique-tigre, peuvent transmettre des maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika ; certaines espèces horticoles peuvent émettre des pollens allergisants.

Un plan d'action a été mis en œuvre le plus largement possible en interne à la Ville de Paris et avec les partenaires de la collectivité comme les bailleurs sociaux, afin d'adopter les bons comportements pour éviter la propagation des espèces animales ayant un potentiel impact sur la santé tel que le moustique-tigre.

Enfin, pour protéger la biodiversité, la Ville de Paris a interdit l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts parisiens.

VII.

LA DÉMOCRATIE SANITAIRE POUR QUE CHACUN ET CHACUNE S'EMPARE DE SA SANTÉ

Un des objectifs de ce PPSE 2 est de faire vivre une véritable démocratie sanitaire sur le territoire parisien, en pérennisant la démarche qui a été initiée lors de son élaboration, à savoir fédérer un réseau d'acteurs autour de la santé environnementale. Il s'agit de la communauté scientifique, des acteurs publics, des professionnel·les de santé, de la société civile, des patient·es, usager·es, habitant·es, qui seront intégrés dans le pilotage et la mise à jour régulière du Plan, méthode indispensable pour mettre en œuvre des politiques de santé environnementale qui répondent aux enjeux sociétaux. Le PPSE 2 présente un certain nombre d'actions permettant de faire vivre le Plan en intégrant régulièrement les contributions de l'ensemble des acteurs et l'évolution de la connaissance scientifique, et mettant à disposition les ressources de la Ville sur la santé environnementale pour favoriser un partage des connaissances et le développement d'un langage commun en santé environnementale.

Le Conseil Scientifique et Citoyen du PPSE 2

Le champ de la santé environnementale s'est grandement structuré autour de l'engagement du monde associatif et scientifique, par la mise en évidence des résultats issus de la production scientifique, et les débats sociétaux sur les impacts environnementaux sur la santé humaine. Un Conseil scientifique et citoyen sera formé, comprenant des

personnes représentatives des thématiques traitées dans le PPSE et de la diversité des formes de savoir. Il sera réuni à échéance régulière pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du plan, recevoir les retours de terrain et faire des propositions d'adaptation des actions.

Le réseau citoyen Paris Santé Environnement

En lien avec le Conseil scientifique et citoyen, l'Observatoire parisien de santé environnementale de la Direction de la santé publique de la Ville de Paris a vocation à agréger l'ensemble des citoyennes et citoyens engagés, réseaux, structures, plateformes, associations, observatoires et instituts de recherche qui œuvrent dans le domaine des liens entre santé,

écologie et citoyenneté. La Ville de Paris poursuit ainsi son travail de mise en débat, de mobilisation collective et de renforcement des espaces démocratiques sur les sujets de santé et d'environnement, à l'instar de la Fabrique des solidarités, l'Académie du climat ou le Théâtre de la Concorde dans leurs champs respectifs.

Le baromètre parisien de la santé environnementale

Afin de mieux comprendre le rapport des habitant·es à la santé environnementale, un baromètre des connaissances, attitudes, croyances et comportements en santé environnementale sera conduit régulièrement auprès d'un échantillon représentatif de Parisiennes et de Parisiens. Première enquête

territoriale de son genre, il permettra d'évaluer dans le temps l'évolution des savoirs et pratiques des Parisiennes et des Parisiens sur le sujet, et de comparer certains indicateurs avec des études similaires au niveau international.

Eastman : un lieu de débat et de pédagogie sur la santé environnementale ouvert aux Parisiennes et Parisiens

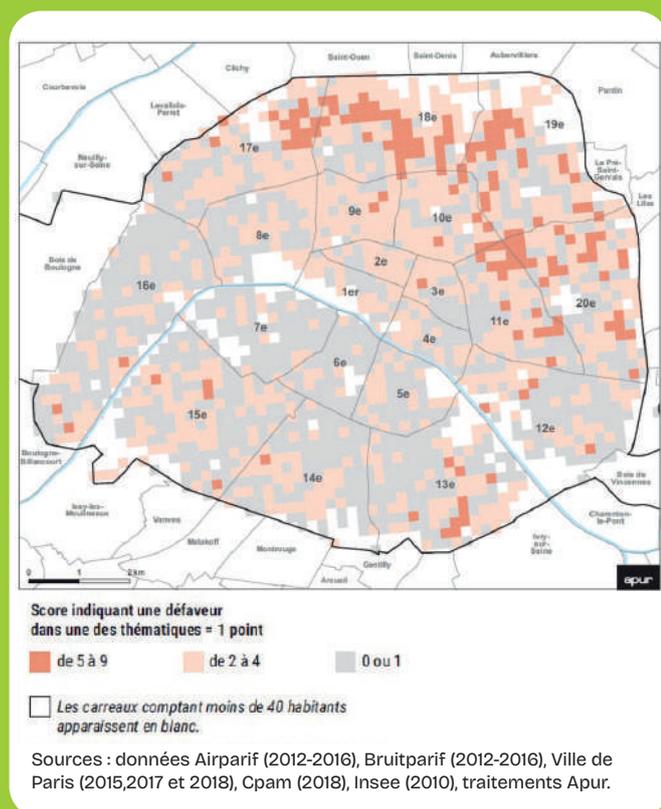
Par son histoire, la Ville de Paris possède un grand laboratoire, unique en France pour analyser les polluants de l'environnement : le Centre George Eastman, dans le 13^e arrondissement. Ingénieur·es et technicien·nes spécialisé·es apportent un haut niveau d'expertise à l'ensemble des directions de la Ville de Paris pour être en pointe en matière de santé publique dans tous ses établissements publics : cantines, piscines, etc. Ce lieu singulier, ouvert sur le Parc de Choisy, a vocation à terme

à devenir un espace de débat et d'échanges sur la santé environnementale à Paris, mais aussi un lieu d'excellence sur la connaissance scientifique en santé environnementale. Il sera le lieu de rencontre des différentes composantes du réseau citoyen Paris Santé Environnement, d'accueil d'experts nationaux et internationaux et d'échanges entre les villes santé de l'Organisation mondiale de la santé.

AU CŒUR DU PPSE 2: LE COMBAT CONSTANT CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES, TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE SANTÉ

Si l'action de la Ville en matière de santé environnementale couvre l'ensemble du territoire, les altérations de l'environnement sont, elles, inégalement réparties et certaines zones peuvent cumuler plusieurs nuisances ou à des niveaux supérieurs au reste de la ville. Ces zones de vulnérabilités cumulent les facteurs de risques environnementaux pour la santé et s'ajoutent bien souvent aux inégalités sociales et d'accès à la santé. Ce constat renouvelé ici appelle à travailler de façon volontariste pour réduire ces inégalités globales de santé et agir sur les vulnérabilités sociales et environnementales de santé encore plus fortement. Le travail réalisé par l'APUR de cartographie des zones de fragilité en santé environnementale montre que les zones ainsi identifiées recoupent en grande partie le territoire couvert par les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), faisant des habitantes et habitants concernés un public à cibler de façon spécifique. L'ensemble de actions présentées dans ce PPSE 2 seront déployées en priorité à destination des habitantes et habitants des quartiers populaires, ainsi que pour les personnes en grande précarité.

Zones de fragilité en santé environnementale à Paris



Pour mieux cibler les besoins, une caractérisation des déterminants de santé environnementale du territoire parisien a été réalisée, à partir des résultats de l'étude des inégalités environnementales, sociales et territoriales de santé (Ville de Paris et APUR, 2019) complétés par des éléments plus récents du diagnostic du Plan local d'urbanisme bioclimatique de Paris.

L'élaboration d'un outil cartographique a permis d'identifier, à une échelle fine, des zones de fragilité en santé environnementale, quartiers dans lesquels les habitantes et habitants sont plus soumis qu'ailleurs à un cumul de facteurs d'inégalités :

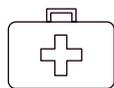
- ✓ Expositions aux pollutions et nuisances environnementales : polluants de l'air (particules fines PM10 et PM2,5, dioxyde d'azote NO₂), bruit lié aux transports (trafic routier et ferré, hélicoptère), habitat considéré comme « à risque », carence en végétation.
- ✓ Vulnérabilité de la population liée à l'âge (surreprésentation de jeunes enfants ou de personnes âgées), à l'état de santé (prise en charge en affection de longue durée) ou à la pauvreté et à la précarité.
- ✓ Moindre accessibilité aux aménités urbaines (espaces verts et berges, médecine générale).

Bilan du premier Plan parisien de santé environnement (2015-2024) : des nombreuses avancées positionnant Paris comme pionnière de la santé environnementale

Parmi les actions menées ces dix dernières années, certaines ont été particulièrement structurantes et servent d'appui au nouveau plan : l'intégration de la démarche d'urbanisme favorable à la santé dans les grands projets urbains, la réduction de la présence de perturbateurs endocriniens dans les crèches et l'initiation d'un travail sur la commande publique avec ce

même objectif, le développement de services d'accompagnement des personnes pour améliorer la qualité sanitaire de leur environnement intérieur, ou encore la mise en place de plans ambitieux d'identification puis de réduction de pollution au plomb des écoles et des crèches, de pollution des sols, de pollution de l'air intérieur.

Quelques éléments de bilan du premier Plan parisien santé environnement (2015-2024)



Entre 2016 et 2022, près de 1140 interventions

ont été réalisées par des Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur dans les logements de Parisien-es confrontés-es à des problèmes de santé.



Plan plomb : 131 crèches et écoles testées

tous les résultats sont mis en ligne sur [Paris.fr](https://paris.fr)



408 crèches et 371 écoles maternelles

ont vu leur qualité de l'air mesurée entre 2014 et 2017.

500 détecteurs de CO2

déployés en expérimentation dans près de 150 établissements (crèches, écoles, collèges) à partir de mars 2021.



95 % d'alimentation bio dans les crèches et 42 %

dans tous les autres établissements (écoles, collèges, EHPAD, restaurants administratifs...).



- 40%

de la pollution de l'air en 10 ans à Paris.

**SERVICE DE PRESSE
DE LA VILLE DE PARIS**

presse@paris.fr
01 42 76 49 61

Consultez notre espace presse:
presse.paris.fr